

## 3 QUESTIONS A DOMINIQUE HUCHER

À la suite du succès rencontré par la réunion du 8 décembre 2023 et de la pétition, le collectif Pour davantage de médecins au Croisic s'est constitué en association sous l'appellation Actions accès santé. Elle garde l'objectif de lutter contre le désert médical dans cette ville. Son président Dominique Hucher répond à nos questions.

### 1. Quelles sont les raisons qui ont poussé à la création d'une association en lieu et place du collectif Pour davantage de médecins au Croisic ?

Le collectif a décidé de se structurer en association pour accueillir tous les Croisicais souhaitant s'engager dans ses actions, renforcer sa légitimité vis-à-vis de la mairie et de l'Agence régionale de santé (ARS). Il s'agit aussi d'assurer la pérennité de la structure jusqu'à l'embauche effective de médecins salariés et de bénéficier de la gratuité des salles municipales pour ses réunions.

### 2. Quelles sont les actions concrètes envisagées par l'association ?

À ce stade, nous n'avons pas d'autres actions envisagées que notre participation au groupe de travail créé par la mairie. Cela pourra évoluer en fonction de l'avis de nos futurs adhérents et des éléments nouveaux qui apparaîtront.

### 3. Trignac (8 100 hab) et La-Plaine-sur-mer (4 450 hab) se font accompagner par un établissement de santé (Office santé) pour créer leur centre de santé. Saint-Malo-de-Guersac (3 200 hab) et Montoir-de-Bretagne (7 200 hab) s'appuient sur une structure associative (l'Ugessap). Ces modèles ne pourraient-ils pas s'appliquer au Croisic ?

D'après les quelques informations que nous

avons pu rassembler, le cas de Saint-Malo-de-Guersac et de Montoir-de-Bretagne, avec un centre de santé de médecins salariés généralistes porté par une association sans subvention des collectivités locales, nous semble très spécifique.

En effet, nous avons retenu de toutes nos recherches que l'équilibre financier d'un tel centre de santé est difficile à trouver, ce qui explique que quasiment tous les exemples que nous avons étudiés sont portés par des collectivités locales.

Il y a quelques exceptions de portage par des associations, dans des contextes spécifiques. Les financements s'ajoutent à ceux de la Caisse d'assurance maladie et de l'ARS, par exemple dans les quartiers de la politique de la ville ou sur les îles (avec des financements du type continuité territoriale). Il est probable que l'implication de cette association de protection civile est assez conjoncturelle et que cette association n'envisage pas de pousser sa diversification hors de son territoire proche.

À Trignac, nous comprenons qu'il s'agit non pas d'un centre municipal de santé avec des médecins salariés, mais d'un projet immobilier porté par un promoteur privé, Office santé. Celui-ci sera loué aux prix du marché à des professionnels de santé libéraux engagés vis-à-vis du promoteur. La commune intervient uniquement pour que le projet soit surdimensionné de trois cabinets médicaux pour lequel le promoteur n'a pas trouvé de locataires, en garantissant le paiement des loyers si ces cabinets restent vacants. Le cas de la Plaine-sur-Mer semble similaire. N'ayant pas à ce jour d'informations précises de la mairie sur sa stratégie immobilière pour l'accueil des médecins, nous ne savons si un tel montage pourrait être intéressant au Croisic.